



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

REUNION PLAINE AGRICOLE DU MONT-BLANC
Lundi 23 novembre 2020 – En visioconférence

Etaient présents :

BARBIER	François	Maire	LES CONTAMINES-MONTJOIE
BESSY	Pierre	Conseiller municipal	PRAZ SUR ARLY
BIROT-COLOMB	Xavier	Chargé de mission biodiversité	LPO
BOBIERE	Clara	Chargée de mission	FDC74
BORDON	Annette	Conseillère communautaire	PASSY
CASTERA	Raphaël	Maire	PASSY
CATHAND	Adrien	Agriculteur GAEC L'Ecatan	DOMANCY
CHALLAMEL	Christian	Conseiller municipal	DOMANCY
CHAMBEL	Claude	4ème Vice-président	COMBLOUX
CHAMBEL	Nadine	Conseillère municipale (représente Monique RACT)	SAINT-GERVAIS
DE GROOT	Marion	Chargée de projets "Démarches territoriales"	ASTERS - CEN74
DUCRET	Magalie	Chargée de mission Conseil Départemental	Département
FAIVRE	Martine	Agricultrice & Présidente SICA Pays du Mont-Blanc	SALLANCHES
FEL	Béatrice	Responsable Unité Espaces Naturels Sensibles	Département
FERRARI	Clara	Chargée de mission CTENS	SM3A
FONTAINE	Jean	Conseiller communautaire	PASSY
GERY	Thomas	Conseiller agro-fourrage	CASMB
GIGUET	Franck	Agriculteur	DOMANCY
GRADEL COLLOMB-PATTON	Sophie	Conseillère municipale	MEGEVE
LEGENTIL	Ugo	Conseiller SICA	CASMB
LEROY	Aurore	Responsable du Pôle Développement Territorial	CCPMB
LOUIS	Jean-Claude	Membre LPO 74	LPO
MARQUET	Jean-Luc	Agriculteur GAEC Vers le Cart	DOMANCY
MASSON	Gaétan	responsable Domaines Environnement et exploitation	ATMB
MORAND	Cyndie	Technicienne de rivière	SM3A
MUFFAT	Anthony	Agriculteur Ferme du Coteau Muffat	DOMANCY
PASTERIS	André	Conseiller communautaire	PASSY
PEILLEX	Jean-Marc	Président de la CCPMB et Maire	SAINT-GERVAIS
PELLOUX	Denis	Agriculteur	DOMANCY
PISSARD-MAILLET	Aline	Chargée de mission agriculture / Forêt	CCPMB
RAFFIN	Julie	Chargée de dossiers environnementaux	FDC74
REBET	Christèle	Conseillère communautaire	PASSY
REVENAZ	Serge	Maire	DOMANCY
SERASSET-KREMPP	Josée	Conseillère communautaire	SALLANCHES
TEYSSONNEYRE	Danielle	Chargée de mission ENS	Département
AGERON	Clémentine	Chargée de mission biodiversité	CCPMB

Les présentations projetées et les études évoquées sont disponibles en cliquant sur ce lien :

<https://office.ccpmb.fr/d/f/582827499575095979>

Contexte et déroulement de la rencontre

La Plaine Agricole du Mont-Blanc est un espace présentant de nombreux enjeux : agriculture, biodiversité, paysage, économie, maîtrise foncière... Les acteurs concernés par sa gestion sont multiples.

La Plaine est identifiée comme un secteur prioritaire dans le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Pays du Mont-Blanc. Plusieurs études sont financées par le CTENS et un groupe de travail dédié a été créé. La réunion du 23.11.20 permet la présentation de ces études et des premières pistes d'actions aux élus et agriculteurs concernés. L'ordre du jour est le suivant :

- Objectifs du Schéma Départemental des ENS et du CTENS (Département de la Haute-Savoie)
- Evolution paysagère et enjeux multiples de la Plaine (CCPMB)
- Résultats de l'étude des pratiques agricoles (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc)
- Présentation des études écologiques en cours (Fédération des Chasseurs, ASTERS-CEN74, LPO)
- Proposition de préconisations communes

Une autre réunion sera organisée au printemps pour présenter les résultats de ces études, puis des actions concrètes seront définies en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Echanges autour des présentations

En introduction de la réunion, M. PEILLEX rappelle les nombreux enjeux de la Plaine et indique qu'il est important de travailler sur ce sujet avec une mise en commun de visions objectives et non partisans.

Mme FEL, qui représente le Département, appuie ce propos en rappelant que la Plaine est un secteur stratégique à plusieurs titres avec des usages actuels à préserver et à faire éventuellement évoluer. Pour ce faire, une vision commune est nécessaire en conciliant nature et activités humaines.

A la suite de la présentation de l'étude sur les pratiques agricoles, M. PEILLEX rappelle l'importance des alpages dans l'équilibre agricole du territoire. Il est alors souligné qu'une part importante du CTENS PMB est destinée à l'entretien et à l'amélioration des alpages.

Mme FEL interroge sur la pertinence du développement de la méthanisation. M. GERY alerte sur l'impact de cette pratique sur le foncier agricole déjà sous tension dans le secteur. M. BIROT-COLOMB confirme que la méthanisation risque d'empiéter sur les surfaces agricoles. Il souligne aussi que cette méthode génère des produits très azotés et faibles en carbone. Il indique qu'il serait plus judicieux de se pencher sur le développement du bois énergie pour valoriser les rémanents d'entretien des haies et des lisières. M. PEILLEX rappelle que la méthanisation ne concernerait pas que l'agriculture, mais également les espaces verts et les boues de stations d'épuration. Mme REBET appuie le fait qu'il est important de réfléchir aux débouchés possibles des produits de la méthanisation, ainsi que des boues de station d'épuration. Elle se réjouit d'entendre parler d'agroforesterie.

M. GERY précise que la fermentation entérique correspond à une fermentation qui se déroule dans le ventre des vaches et qui produit du méthane. Il précise que le contrôle de la fertilisation passe par des analyses de sol et des effluents organiques dont les résultats permettent d'ajuster les quantités d'apports faits sur les parcelles. Pour le moment, ces analyses ne sont pas réalisées régulièrement sur l'ensemble des exploitations de la Plaine. M. BESSY souligne que la mise en place de campagnes de mesures pour tous peut être une action à développer et pour laquelle un soutien financier pourrait être recherché.

Mme REBET indique que des produits phytosanitaires interdits sont détectés au niveau de la station d'épuration de Passy, Saint-Gervais et les Contamines (SISE) sur les mois de de septembre et octobre. M. LEGENTIL répond qu'il va se renseigner sur l'origine de ces produits.

A la suite de la présentation de Mme RAFFIN sur l'étude des corridors écologiques menée par la Fédération des Chasseurs, M. CASTERA indique qu'il existe un projet de passage à faune pour permettre le franchissement de l'autoroute dans le secteur de la Carabote (projet identifié dans le CTENS PMB). Le PLU de la commune de Passy intègre cette problématique. La commune a rencontré l'ATMB qui se montre intéressée par le projet mais souhaite attendre les résultats de l'étude de la FDC avant de s'engager.

M. LEGENTIL demande si les fils de clôture sont considérés comme des obstacles au déplacement de la faune. Mme RAFFIN précise que tous les éléments présents dans la Plaine ont été cartographiés : il sera préconisé de retirer les fils obsolètes, mais pas ceux utiles aux agriculteurs.

Après la présentation de Mme DE GROOT des différentes études écologiques menées par ASTERS, M. BIROT-COLOMB demande la différence entre les plantes messicoles et les plantes rudérales. Il est indiqué que les messicoles sont des plantes sauvages liées aux pratiques agricoles comme les coquelicots ou les bleuets. Elles ne présentent pas de problèmes pour l'exploitation agricole et permettent une meilleure biodiversité de la parcelle. Ce sont des espèces menacées, de moins en moins présentes. Les plantes rudérales sont considérées comme des « mauvaises herbes » et peuvent impacter le travail de la parcelle agricole. Les exploitants cherchent à les éliminer.

M. BIROT-COLOMB présente les résultats du travail de suivi des oiseaux de la Plaine réalisé par la LPO. M. GERY remarque que les pratiques agricoles n'ont pas beaucoup évolué dans les dernières années, ce n'est donc peut-être pas ce paramètre qui expliquerait la baisse des populations d'oiseaux. M. BIROT-COLOMB indique que les tendances observées dans la Plaine correspondent aux tendances nationales. De plus, l'urbanisation du territoire contraint les agriculteurs à intensifier leurs pratiques sur des surfaces plus petites.

A la suite de la présentation des préconisations, il est rappelé qu'il ne s'agit à ce stade que de préconisations et qu'un travail de concertation sera mené afin de définir des objectifs communs et des actions concrètes à mettre en place.

M. CASTERA indique que les communes de PASSY et de DOMANCY partagent cette envie de protéger la Plaine, qui accueille aussi différentes activités de loisirs. Les élus de ces deux communes se sont engagés dans une démarche de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP).

M. PEILLEX conclut cette rencontre en rappelant que d'autres enjeux et acteurs sont présents dans la Plaine agricole du Mont-Blanc (mobilités, carrières...). Il souligne également que la Plaine se situe principalement sur les communes de PASSY et de DOMANCY et qu'il est impératif que les réflexions et actions mises en place le soient en concertation et avec l'accord des communes.

La rencontre se termine à 12h15.

Fait à Passy, le - 8 DEC. 2020



Jean-Marc PEILLEX
Président de la CCPMB

